

# Une Monnaie Locale Complémentaire sur le

## pays de Ploërmel !

### Qu'est-ce que c'est ?

#### En deux mots ? De l'argent qui a du sens !

Les MLC sont une façon pour nous d'exercer réellement notre citoyenneté. C'est un outil accessible à tous pour **refondre une économie à visage humain, et réapprendre à vivre ensemble.**

### C'est nouveau ?

A l'origine, **toutes les monnaies étaient locales !** Depuis quelques années, des centaines de nouvelles MLC fleurissent partout dans le monde. En France, plus d'une quinzaine sont en circulation : Toulouse, Brest, Romans, Murs Erigné, Gironde, CG35, Nantes, Concarneau... et des dizaines d'autres en projet.

### C'est légal ?

Oui. La loi l'autorise, comme n'importe quel bon d'achat, dès lors que la MLC circule parmi un réseau d'adhérents. Par commodité, elle est indexée à parité sur l'euro. (1 sou local = un euro).

### Est-ce que ça remplace l'Euro ?

L'euro continue bien sûr à circuler, ce n'est pas la vocation d'une MLC de le remplacer, c'est pourquoi on la dit « **complémentaire** ». En cas de crise économique, elle peut, par contre, assurer une alternative viable.

### Où circulera-t-elle ?

Localement, sur le pays de PLOERMEL, dans un réseau constitué de particuliers, d'entreprises, d'associations et de collectivités.



La dynamique d'une MLC repose sur une large implication des habitants et des acteurs locaux. Une association loi 1901 gère les différents aspects pratiques. Son essor peut être facilité par les réseaux d'Economie Sociale et Solidaire (ESS) existants, et par les collectivités : l'idéal est en effet d'intégrer tous les acteurs dans ce cycle économique.

Le groupe POLEN, à l'initiative du projet, vous invite à rejoindre l'aventure.

Ce document est là pour répondre à vos premières questions.

D'ici là, si vous souhaitez participer à cette initiative citoyenne, contactez-nous !

## Association POLEN

Groupe Monnaie Locale Complémentaire

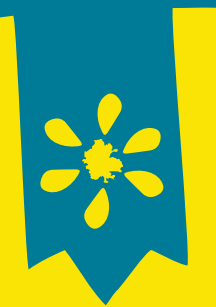
Tel : 06 59 59 72 18

[www.polen.asso.fr](http://www.polen.asso.fr)

[monnaie@polen.asso.fr](mailto:monnaie@polen.asso.fr)



Et si ensemble nous faisons quelque chose ?



# De l'argent qui a du sens



## Quelle différence avec un S.E.L ?

Dans un S.E.L, on favorise l'échange non monétaire et le don, on échange des biens et des services entre particuliers, hors de son activité professionnelle, ce qui exclut les entreprises et les collectivités. La MLC permet d'**intégrer tous les acteurs économiques volontaires**.

## A quoi ça sert ?

Une MLC est un outil au service d'un **développement local et de valeurs communes**. Elles sont définies collectivement et inscrites dans une charte, y figurent notamment : le lien social, la solidarité, la convivialité, le respect pour le vivant.

### Dynamiser l'économie locale et solidaire

Comme on ne peut la dépenser que localement, une MLC a tendance à retenir l'argent dans l'économie locale et donc à la favoriser. **Confiance mutuelle, lisibilité, commodité, fluidité** : tout le monde a des bénéfices à trouver dans un réseau d'économie solidaire !

### Réinventer une économie non spéculative

Moins de 5% de notre monnaie officielle, l'euro, sert pour les échanges de biens et services ; tout le reste est dédié à la spéculation et à la finance. Ainsi dénuée d'éthique, elle favorise des projets inutiles ou inhumains, affame des populations au Sud, creuse les inégalités au Nord.

**La communauté qui crée une MLC garde le contrôle de son usage, veille à son utilité sociale et à son impact environnemental.**

### Vers un nouveau modèle de société

En développant notre conscience de consommateurs ou de producteurs, la MLC nous invite à **nous interroger sur nos véritables besoins**, notre engagement, **notre responsabilité**. Comme elle favorise les produits locaux, elle va d'emblée dans le sens d'une réduction de notre empreinte écologique.

Je redonne du sens à l'économie, je prends soin de mon territoire !

# Et si ensemble nous faisons quelque chose ?



## Concrètement, comment ça marche ?

### A quoi ressemblera notre MLC ?

Elle circulera sous la forme de billets, (comme des coupons ou des bons d'achats), créés et imprimés localement, non falsifiables.

### Comment se la procurer ?

Dans **des comptoirs d'échanges**, vous pourrez convertir vos euros en MLC. Vous pourrez aussi la recevoir sous forme de salaires, de rendus de monnaie, de défraiements.

### Que deviennent les euros échangés et les cotisations ?

Ils sont déposés comme fonds de garantie à la NEF, coopérative financière qui soutient des projets éthiques. Une petite part sert à assurer les coûts de fonctionnement de l'association (impression des billets, frais administratifs), une partie de cette monnaie pourra **servir à financer des projets locaux portant les valeurs de l'association**.

### Où dépenser la MLC ?

L'association publie **un annuaire** (web et papier) des prestataires membres du réseau : producteurs locaux, commerçants (signalés par un autocollant), associations, artisans, services publics locaux (tels que bibliothèque, cantine, piscine etc.)



## Quel est mon intérêt d'accepter la MLC ?

### Entrepreneurs, commerçants, associations :

C'est un signe de reconnaissance, un « label » éthique. En allant chez vous, adhérent au réseau signataire de la charte, les usagers sauront que vous êtes engagé dans une démarche d'Economie Sociale et Solidaire.

### Collectivités :

Soutenir des associations locales ou proposer des aides sociales ponctuelles en MLC, c'est être acteur du changement et cela favorise l'essor de la MLC ! Dans de nombreux projets en France et dans le monde, les collectivités publiques sont partie prenante.

### Intégrer cette monnaie dans ma comptabilité ?

La MLC n'apparaît pas en tant que telle dans votre comptabilité : chaque transaction en MLC y est simplement **enregistrée en euros**. L'activité générée par la MLC est ainsi **soumise aux mêmes taxes et impôts** que celle générée en euros.

### Que fais-je des sous locaux que je reçois ?

- Payer un de vos fournisseurs locaux (biens ou services) s'il accepte la MLC.
- Proposer à vos salariés de leur verser une partie de leur salaire (ou prime) en MLC.
- Les utiliser en tant que particulier, chez un autre prestataire du réseau.
- Rendre de la monnaie en MLC si l'utilisateur en est d'accord (il suffit d'adhérer à l'association).
- Etablir un partenariat avec l'association et devenir comptoir d'échange pour de nouveaux adhérents du réseau.
- En dernier recours, les reconverter en euros auprès de l'association (avec une légère taxe de reconversion).